



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(15)/1
1er mai 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quinzième réunion directive
Genève, 20 juin 1997
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après (section I) l'ordre du jour provisoire de la quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, approuvé par celui-ci à sa quatorzième réunion directive, le 24 mars 1997. Les annotations du secrétariat (section II) donnent des renseignements essentiels sur chaque point, ainsi qu'une brève description des documents correspondants.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :
 - a) Rapports des Commissions sur leur première session
 - b) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-neuvième session
 - c) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la préparation d'une réunion avec des acteurs du développement
 - d) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : Le développement de l'Afrique
3. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trentième session
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
5. Questions diverses
 - Adoption de la Stratégie de coopération technique de la CNUCED
6. Rapport du Conseil sur sa quinzième réunion directive.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, approuvé par le Conseil à sa quatorzième réunion directive, figure dans la section I ci-dessus.

Documentation

TD/B/EX(15)/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 2. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant

a) Rapports des Commissions sur leur première session

- i) Rapport de la Commission des biens et services, et des produits de base sur sa première session (6-8 novembre 1996 et 19-21 février 1997)

La première session de la Commission s'est déroulée en deux parties : du 6 au 8 novembre 1996 et du 19 au 21 février 1997.

Pendant la première partie, la Commission a adopté, au titre du point 3 de son ordre du jour, des *conclusions concertées* intitulées *Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral* (annexe I.A de son rapport), et a décidé de convoquer deux réunions d'experts sur : i) *Le renforcement des capacités et l'accroissement des exportations des pays en développement dans le secteur des services : services de santé* (16-18 juin 1997); ii) *La diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement* (1er-3 septembre 1997).

Pendant la seconde partie, au titre du point 4 de son ordre du jour, la Commission a également adopté des *conclusions concertées* intitulées *Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens* (annexe I.B de son rapport), et a décidé de convoquer deux réunions d'experts sur les thèmes suivants : i) *Mesures positives en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)* (29-31 octobre 1997); ii) *Incidences sur le commerce et l'investissement, dans les pays en développement, de normes de gestion de l'environnement, en particulier de la norme 14000 de l'ISO* (3-5 novembre 1997). A sa séance de clôture, le 21 février 1997, la Commission a aussi adopté un message adressé à la Commission du développement durable à sa cinquième session, dont le texte figure dans l'annexe III de son rapport.

La Commission a en outre approuvé l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session (annexe IV de son rapport).

En prenant acte du rapport de la Commission, le Conseil pourrait approuver les deux séries de conclusions concertées de l'annexe I et, conformément au paragraphe 107 f) du Document final de Midrand, *en dégager des éléments dans la perspective du développement [afin] d'établir des conclusions pratiques et des recommandations concernant l'orientation des activités nouvelles.*

Documentation

TD/B/44/5-TD/B/COM.1/6 Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa première session

ii) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa première session (18-22 novembre 1996 et 7 février 1997)

A sa première session, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a examiné deux grands thèmes : "Evolution de l'investissement international : l'interaction de l'investissement et du commerce et ses incidences sur le développement" et "Droit de la concurrence : questions revêtant une importance particulière pour le développement".

La Commission a adopté des conclusions concertées figurant dans l'annexe I de son rapport, et a décidé de convoquer trois réunions d'experts sur : i) *Les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement* (28-30 mai 1997); ii) *La promotion de l'investissement et les objectifs de développement* (15-17 septembre 1997); iii) *Le droit et la politique de la concurrence* (24-26 novembre 1997).

La Commission a également approuvé l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session (annexe III de son rapport).

En prenant acte du rapport de la Commission, le Conseil pourrait approuver les conclusions concertées figurant dans l'annexe I. Son attention est appelée sur la question du statut des deux groupes intergouvernementaux d'experts et de leurs liens avec d'autres réunions d'experts de la Commission - question qui n'a pas encore été réglée, comme l'a mentionné la Présidente dans sa déclaration de clôture (par. 79 à 83 du rapport).

Conformément au paragraphe 107 f) du Document final de Midrand, le Conseil pourrait dégager du rapport de la Commission *des éléments dans la perspective du développement [afin] d'établir des conclusions pratiques et des recommandations concernant l'orientation des activités nouvelles.*

Documentation

TD/B/44/4-TD/B/COM.2/4 Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa première session

iii) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa première session (20-24 janvier 1997)

A sa première session, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a examiné deux grands thèmes : *Entreprises : Questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises* et *Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale*.

La Commission a adopté deux séries de conclusions concertées, qui figurent dans les annexes I et II de son rapport. Compte tenu de ces conclusions, elle a décidé de convoquer trois réunions d'experts sur : i) *L'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit* (5-7 mai 1997); ii) *Le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que leur interaction* (23-25 juillet 1997); *Les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale* (8-10 septembre 1997).

La Commission a également approuvé l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session (annexe IV de son rapport).

En prenant acte du rapport de la Commission, le Conseil pourrait approuver les deux séries de conclusions concertées qui figurent dans les annexes I et II et, conformément au paragraphe 107 f) du Document final de Midrand, *en dégager des éléments dans la perspective du développement [afin] d'établir des conclusions pratiques et des recommandations concernant l'orientation des activités nouvelles*.

Documentation

TD/B/44/2-TD/B/COM.3/4 Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa première session

b) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-neuvième session (16 et 17 janvier, et 21-23 mai 1997)

La vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme s'est déroulée en deux parties. Pendant la première, le Groupe a examiné le texte explicatif proposé par le Secrétaire général de la CNUCED pour le projet de budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. La seconde partie de la session s'étant tenue tout récemment, le rapport final du Groupe n'est pas encore disponible. Le Conseil sera cependant informé des principaux résultats de ses travaux.

Documentation présentée pendant la session

c) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la préparation d'une réunion avec des acteurs du développement

Au paragraphe 118 du *Partenariat pour la croissance et le développement*, la Conférence a prié le Secrétaire général de la CNUCED de tenir des consultations avec des acteurs non gouvernementaux et de présenter au Conseil des recommandations en vue d'accroître leur participation aux travaux de l'organisation. Au paragraphe 119, elle s'est félicitée "de la décision prise par le Secrétaire général d'organiser une réunion avec des acteurs du développement pour qu'ils le conseillent", et l'a invité à informer le Conseil des préparatifs de cette réunion.

A la quinzième réunion directive, le Secrétaire général présentera au Conseil un rapport verbal sur les préparatifs de cette rencontre, qu'il a été décidé d'appeler "Forum de partenaires pour le développement" et qui aura pour thème général "Les marchés et le développement". Il lui fournira des renseignements sur les questions qui seront examinées, sur les résultats escomptés, ainsi que sur les participants, l'organisation des travaux, le lieu et les dates du Forum. Le Secrétaire général informera également le Conseil de l'état des discussions avec la ville d'accueil quant à l'organisation matérielle de la réunion.

Pas de documentation

d) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : Le développement de l'Afrique

A sa quarante-troisième session, le Conseil a prié le Secrétaire général de la CNUCED de lui faire savoir, lors d'une réunion directive, comment il entendait mettre en oeuvre les propositions figurant dans ses conclusions concertées 436 (XLIII). Le rapport du Secrétaire général (TD/B/EX(15)/2) décrit les mesures prises par le secrétariat de la CNUCED et les activités prévues en faveur des pays africains.

Documentation

TD/B/EX(15)/2

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : Le développement de l'Afrique.

Point 3. Autres questions relatives au commerce et au développement :

- a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trentième session (21-24 avril 1997)

A sa trentième session, le Groupe consultatif commun a passé en revue les activités de coopération technique exécutées par le Centre en 1996, a approuvé le rapport sur l'évaluation du sous-programme relatif à la mise en valeur des ressources humaines, et a pris acte du rapport du Comité consultatif sur le Fonds global d'affectation spéciale du CCI.

Documentation

TD/B/EX(15)/4	Note du secrétariat de la CNUCED
ITC/AG(XXX)/164	Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trentième session

- b) Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session (2-6 décembre 1996)

Le Groupe intergouvernemental a tenu sa neuvième session à Genève du 2 au 6 décembre 1996. Il a achevé l'examen des projets d'articles pour une nouvelle convention sur la saisie conservatoire des navires. Il a également recommandé au Conseil de l'OMI et au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED d'envisager, compte tenu des travaux utiles accomplis jusqu'alors, de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une conférence diplomatique qui aurait pour tâche d'étudier et adopter une convention concernant la saisie conservatoire des navires de mer, fondée sur les projets d'articles établis par le Groupe (voir l'annexe I du rapport du Groupe intergouvernemental conjoint).

Cette recommandation a été approuvée par le Comité juridique de l'OMI à sa soixante-quinzième session, en avril 1997. Le rapport du Groupe sera présenté au Conseil de l'OMI à sa soixante-dix-huitième session, qui se tiendra du 23 au 27 juin 1997.

Le Conseil pourrait prendre acte du rapport du Groupe intergouvernemental conjoint et faire sienne la recommandation qui y figure.

Documentation

TD/B/44/3-TD/B/IGE.1/4	Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session
------------------------	---

Point 4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

Le document TD/B/IGO/LIST/2 donne la liste des 105 organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED. Toute nouvelle demande fera l'objet d'une note publiée sous forme d'additif au présent document.

Documentation

TD/B/IGO/LIST/2	Organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED
-----------------	--

b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

A l'heure actuelle, 174 organisations non gouvernementales sont admises à participer aux travaux de la CNUCED, dont 87 sont classées dans la catégorie générale et 87 dans la catégorie spéciale. La liste en est donnée dans les documents TD/B/NGO/LIST/1 et Add.1 à 3.

A sa quinzième réunion directive, le Conseil sera invité à examiner les demandes d'admission présentées par les deux ONG indiquées ci-après. Conformément à l'article 77 du règlement intérieur, le Secrétaire général de la CNUCED consultera le Bureau, dont les recommandations seront communiquées au Conseil.

Toute nouvelle demande d'admission fera l'objet d'une note publiée sous forme d'additif au présent document.

Documentation

TD/B/NGO/LIST/1 et Add.1 à 3	Organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED
TD/B/EX(15)/R.1	Note du secrétariat de la CNUCED
TD/B/EX(15)/R.1/Add.1	Demande présentée par l'International Group of Protection and Indemnity Associations
TD/B/EX(15)/R.1/Add.2	Demande présentée par l'International Chromium Development Association

Participation d'ONG aux activités de la CNUCED

A sa quarante-troisième session, le Conseil du commerce et du développement a noté que le Conseil économique et social avait adopté, le 25 juillet 1996, la résolution 1996/31 intitulée *Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales*, mettant à jour les dispositions de sa résolution 1296 (XLIV) du 23 mai 1968 relatives aux consultations avec les ONG. A ce sujet, le Conseil a également noté que le secrétariat de la CNUCED reverrait les dispositions concernant la participation d'organisations non gouvernementales aux activités de la CNUCED (décision 43 (VII) du Conseil du commerce et du développement, en date du 20 septembre 1968) et lui ferait rapport lors d'une réunion directive. Le secrétariat a rédigé une note intitulée *Organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED*, qui présente les résultats de son examen. Dans cette note, il : i) passe brièvement en revue les règles et procédures suivies par le Conseil économique et social et par la CNUCED pour les consultations avec les ONG; ii) recommande d'apporter des modifications aux règles de la CNUCED; iii) propose un reclassement des ONG de la catégorie spéciale dotées du statut consultatif auprès de la CNUCED.

Documentation

TD/B/EX(15)/3 Organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED - Note du secrétariat de la CNUCED

Inscription d'ONG nationales au registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil sera invité à noter qu'après consultation des Etats membres intéressés (Afrique du Sud, Royaume-Uni et Inde), le Secrétaire général de la CNUCED a inscrit le Land and Agriculture Policy Centre (LAPC), la Foundation for International Environmental Law and Development et la Consumer Unity and Trust Society au registre des ONG nationales dont il est question aux sections III et IV de sa décision 43 (VII).

Documentation

TD/B/EX(15)/L.1 Land and Agriculture Policy Centre
TD/B/EX(15)/L.2 Foundation for International Environmental Law and Development
TD/B/EX(15)/L.3 Consumer Unity and Trust Society

Point 5. Questions diverses

Adoption de la stratégie de coopération technique de la CNUCED

A sa quatorzième réunion directive, le 24 mars 1997, le Conseil a pris note des progrès de l'élaboration de la stratégie de coopération technique de la CNUCED. Il a prié le Secrétaire général de poursuivre ses consultations pour lui permettre d'adopter officiellement cette stratégie à sa quinzième réunion directive.

Le texte de la *Stratégie de coopération technique de la CNUCED* figure dans la partie A du document TD/B/EX(14)/3.

Le Conseil est invité à adopter ce texte.

Documentation

TD/B/EX(14)/3 Coopération technique (Partie A - Stratégie
de coopération technique de la CNUCED)

Point 6. Rapport du Conseil sur sa quinzième réunion directive

En attendant la publication du rapport final du Conseil sur sa quinzième réunion directive, le secrétariat fera distribuer un aperçu des débats de la réunion.
